

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Organisation

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 27 août 2008 modifiant l'arrêté du 2 avril 2008 portant nomination au Conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes

NOR : *SJSH0830803A*

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 4151-11 et D. 4151-12 ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement
de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu l'arrêté du 4 novembre 1985 modifié relatif à la composition du conseil de perfectionnement
des écoles de sages-femmes ;
Vu l'arrêté du 2 avril 2008 portant nomination au Conseil de perfectionnement des écoles de
sages-femmes.

Arrêtent :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 avril 2008 susvisé, les mots :

« Membres titulaires

Mme Kheniche (Myriam) ;
Mme Bouillet (Anaïs).

Membres suppléants

M. Kramer (Reiner) ;
Mme Catalano (Diane). »
Sont remplacés par les mots :

« Membres titulaires

Mme Bouillet (Anaïs) ;
Mme Barasinki (Chloé).

Membres suppléants

Mme Catalano (Diane) ;
M. Gantois (Adrien). »

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du
présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale et solidarité*.

Fait à Paris, le 27 août 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement simultané du directeur de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins, du chef de service,
du sous directeur des professions médicales
et des personnels médicaux hospitaliers :

Le conseiller médical,

A. LORDIER-BRAULT